Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20260611-D202638-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE SAINT-JEAN-LA-POTERIE

(Mairie-17, rue de la Mairie – 56350 Saint-Jean-la-Poterie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze juin à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-la-Poterie, après convocation légale du 05 juin 2026, salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexis MATULL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Alexis MATULL, Stéphanie PRIOUL, Serge DRAGO, Gwénola SEIGNARD, William LE GRAND, Jany LE BEL, Hélène FOURNEL, Pascal LE GOAS, Laurence HASTIR, Frédéric LE BERRE, Magali LE CLAINCHE, Mickaël LE CADRE.,

ETAIENT ABSENTS :

Ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Eric RENAUDEAU	Hélène FOURNEL	08/06/2026
Laurence HAAS-BAUMER	Magali LECLAINCHE	08/06/2026
Roselyne HAUGOMAT	William LEGRAND	12/06/2026

N'ayant pas donné mandat de vote :

Le conseil municipal a désigné, Mickaël LE CADRE conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20260611-D202638-DE

2026-38	**VIE EXECUTIVE :** Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est un organe essentiel au bon fonctionnement de la fiscalité locale. Elle participe activement à l'évaluation des bases d'imposition des taxes directes locales, en collaboration avec l'administration fiscale. Conformément aux dispositions du Code général des impôts, il appartient au Conseil municipal de proposer une liste de contribuables susceptibles de siéger au sein de cette commission, pour une durée correspondant à celle du mandat municipal.
La présente délibération a pour objet d'établir la liste des contribuables proposés à la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants de la CCID.
VU l'article 1650 du Code général des impôts, qui institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs ;
VU les articles 1503, 1504, 1505 et 1510 du Code général des impôts, relatifs aux missions de la CCID en matière d'évaluation des propriétés bâties et non bâties ;
VU l'article R*198-3 du Livre des procédures fiscales, qui prévoit le rôle consultatif de la CCID en matière de réclamations relatives à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
CONSIDÉRANT que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs coïncide avec celle du mandat municipal, ce qui nécessite son renouvellement à la suite des dernières élections municipales ;
CONSIDÉRANT que la commune de Saint-Jean-la-Poterie compte moins de 2 000 habitants, et que, conformément aux dispositions légales, la CCID doit être composée du maire, président de droit, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants ;
CONSIDÉRANT que les commissaires doivent être de nationalité française, âgés d'au moins 25 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de proposer une liste de contribuables en nombre double, soit douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants, afin que la DRFIP procède à la désignation des membres effectifs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De PROPOSER** la liste des contribuables suivants pour siéger en tant que commissaires titulaires et suppléants au sein de la Commission Communale des Impôts Directs de la commune de Saint-Jean-la-Poterie

Commissaires titulaires	*Commissaires suppléants*
Jean-Yves LE BOT	*Michel PIERRE*
Karine PARIS	*Albert EUZENAT*
François MAYEUX	*Michel LAUNAY*
Jimmy MARTIN	*Stéphanie PRIOUL*
Jany LE BEL	*Serge DRAGO*
Hélène FOURNEL	*Gwenola SEIGNARD*
William LEGRAND	*Roselyne HAUGOMAT*
Lydie RONDELLE	*Eric RENAUDEAU*
Pascal LE GOAS	*Laurence HASTIR*
Frédéric LE BERRE	*Laurence HAAS BAUMER*
Magali LE CLAINCHE	*Mickaël LE CADRE*
Sébastien TORLAY	*Sylvanie PANHALEUX*

- **De TRANSMETTRE** cette liste à la Direction Régionale des Finances Publiques pour désignation des six commissaires titulaires et des six commissaires suppléants.

Fait et délibéré à Saint-Jean-la-Poterie, le 11 juin 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alexis MATULL

MAIRIE DE ST-JEAN-LA-POTERIE 56 (MORBIHAN)

Le secrétaire de séance,
Mickaël LE CADRE